



CRÉER son atelier paysan de diversification En **POULES PONDEUSES**

24 et 25 février 2021 – Orgon (13)

Objectifs de la formation :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sanitaires de base pour créer et gérer un atelier de poules pondeuses en agriculture paysanne.
- Acquérir les techniques de base pour construire un prévisionnel économique pour un projet de poules pondeuses

Public visé : paysan.nes installé.e.s, porteur.ses de projet souhaitant se diversifier en créant ou en développant un atelier en poules pondeuses.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Coût de la journée :

Autofinancement : **280€ pour 14h de formation**

Pour les cotisants VIVEA : **prise en charge totale de la formation par VIVEA**, dans la limite du plafond de 2250 €/an/contributeur

Financement CPF et Pôle emploi : Possibilité de prise en charge à 280€ pour 14h de formation.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€***, restitué le jour de la formation
(voir les [conditions générales](#) et le [règlement intérieur](#))

Durée de la formation : Jour 1 et 2 : 9h – 17h30. Repas tiré du sac le midi, sur place

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation. [Programme détaillé au dos >>](#)

Renseignements et inscription :

ADEAR des Bouches du Rhône
2 avenue du L-C Reynaud 13660 ORGON
tel : 04 90 55 17 86
mail : contact@adear13.org

N° SIRET : 43992835900033

N° Organisme de Formation : 93131128013

Retrouvez
nos formations sur :

www.adear84.fr
www.inpact-paca.org





CRÉER son atelier paysan de diversification En POULES PONDEUSES

24 et 25 février 2021 – Orgon (13)

Programme de la formation :

avec **Elisabeth Company**, éleveuse de poules pondeuses et poulets de chair dans le 84.

Jour 1

Matin :

Mise en place technique d'un atelier de poules pondeuses et gestion quotidienne : investissements, étapes préalables à l'accueil des poules, arrivée des poules, gestion quotidienne, commercialisation puis réforme.

Après-midi :

Aspects sanitaires, réglementaires, techniques, commerciaux.

Jour 2

Matin :

Visite d'une exploitation.

Après midi :

Réflexion autour d'un prévisionnel économique et d'un dossier de création d'entreprise sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux relatifs à la création d'un atelier poules pondeuses et sur le montage financier de ce type d'installation.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques, en salle de formation, supports pédagogiques distribués aux stagiaires
Visite de ferme et échanges avec le.a paysan.ne accueillant.e

Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Renseignements et inscriptions :

Pauline Thibaux, animatrice-accompagnatrice à l'ADEAR 13

07 49 23 16 47, pthibaux@adear13.org

Inscription jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations si nécessaire.

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : www.vivea.fr

ETRE REMPLACÉ POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

